

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

DYNACEM®

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DYNACEM®
Synonymes	Dynacem Standard, Dynacem Été/ Sommer, Dynacem Été/ Sommer+
Code du produit	Dynacem Standard: GTIN 5905080750003 Dynacem Été/ Sommer: GTIN 5905080750010 Dynacem Été/ Sommer+: GTIN 5905080750027
L'identifiant unique de formulation (UFI)	7200-U0CW-500H-QV8M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Agent de pression gonflant non explosif pour fendre/exploser les roches, la pierre et le béton
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	X-EFFECTS GmbH Wiesentalstrasse 6 9242 Oberuzwil +41 71 252 42 60 www.dynacem.ch info@dynacem.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

Date de révision	25.06.2024
-------------------------	------------

Version	3 (Version précédente: 2)
----------------	---------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
--	--

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
-----------------------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P102: Tenir hors de portée des enfants. P261: Éviter de respirer les poussières. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Calcium oxide, No.-CAS 1305-78-8, No.-CE 215-138-9 Ciment Portland (<1% quartz), No.-CAS 65997-15-1, No.-CE 266-043-4
2.3. Autres dangers	- Si les instructions ne sont pas respectées, le mélange peut s'échauffer après avoir été versé dans les forages, provoquant une fumée ou un séchage rapide du mélange. Cela crée de la vapeur d'eau, qui fait à nouveau jaillir le contenu du trou hors du forage (effet d'éruption). Il est donc strictement interdit de fouiller dans les forages remblayés. Les raisons suivantes peuvent conduire à un effet d'éruption : variante DYNACEM incorrecte si la température de l'objet à démonter est trop chaude, choix d'un diamètre de perçage trop grand ou exposition directe au soleil sur les trous remplis.

- Si les instructions ne sont pas respectées, le mélange poudre-eau dans l'agitateur peut soudainement réagir violemment lorsqu'il est mélangé, générer de la chaleur et bouillir, ce qui peut entraîner des brûlures et des blessures aux yeux. Les raisons suivantes peuvent conduire à une réaction prématurée : le mélangeur et le récipient n'ont pas été nettoyés correctement, ce qui a entraîné la pénétration de résidus dans la portion fraîche, le temps de mélange ou le temps jusqu'au remplissage est dépassé, ou si l'équipement de mélange ou la poudre sont également stockés. chaud (au soleil).

- Le transport et le mélange du produit peuvent entraîner la formation de poussières qui, en combinaison avec la sueur ou les larmes, créent un environnement fortement alcalin et peuvent provoquer une irritation cutanée et respiratoire et endommager les yeux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange en poudre.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Calcium oxide	< 90%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 1305-78-8 No.-CE: 215-138-9
Ciment Portland (<1% quartz)	< 20%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone contaminée à l'air frais. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Éviter l'inhalation de la poussière.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Pas de précautions spéciales.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

La poussière provenant du mélange sec peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation répétée de plus grandes quantités de poussière augmente le risque de maladie pulmonaire. Le produit réagit alcalin avec l'humidité. Le produit mélangé avec de l'eau peut causer de graves dommages à la peau et aux yeux en cas de contact prolongé.

Pour les secouristes

Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient bien fermé.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Agent non explosif pour émietter la pierre, la roche, le béton et autres matériaux de construction minéraux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Calcium oxide (CAS 1305-78-8)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

4 mg/m³ STEL [KZGW] NIOSH (inhalable dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs

1 mg/m³ TWA [MAK] NIOSH (inhalable dust)

EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs

4 mg/m³ STEL (respirable fraction)

Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers

Sensitizer (dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

5 mg/m³ TWA [MAK] (dust, inhalable dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Demi-masque avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143).

Protection des mains

Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h. Épaisseur minimale de la couche: 0.38mm. Prenez en compte l'information donnée par le

	fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Il est absolument nécessaire de porter des lunettes de protection bien ajustées (danger d'éclatement !).
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre.
Couleur	Gris.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	> 825 °C
pH:	> 12 (gesättigte wässrige Suspension)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	partiellement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	2.81
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Réagit de manière exothermique avec: l'eau, les alcools, les amines.
-------------------------	--

10.2. Stabilité chimique	Hygroscopique. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réagit exothermiquement avec de l'eau pour former le dihydroxyde de calcium.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'humidité. La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.
10.5. Matières incompatibles	Le produit humide est alcalin et réagit avec les acides, les sels d'ammonium et les métaux de base, par ex. aluminium, zinc, laiton. Risque d'explosion avec: métaux alcalins, acide sulfurique concentré, les réactions avec les métaux entraînent la formation d'hydrogène gazeux.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Calcium oxide (CAS 1305-78-8) Dermal LD50 Rat > 2500 mg/kg (ECHA) Inhalation LC50 Rat > 6.04 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA)
Corrosion/irritation cutanée	Ciment a un effet irritant à la peau et les muqueuses. Le ciment sec en contact avec la peau humide ou de la peau en contact avec du ciment humide ou mouillé peut conduire à des diverses réactions irritants et inflammatoires de la peau, par exemple, rougeur et fissures. Un contact prolongé avec une abrasion mécanique peut causer de graves dommages à la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des membranes muqueuses. Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Ce produit contient du quartz respirable sous forme d'impureté, qui est classé comme STOT RE 1 selon les critères du règlement (CE) no. 1272/2008. Une exposition prolongée et/ou massive à des poussières contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose. Cette maladie est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par l'inhalation et le dépôt de poussières minérales.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
Calcium oxide (CAS 1305-78-8) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Cyprinus carpio 1070 mg/L [static] (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques. Elimination possible par sédimentation.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
12.7. Autres effets néfastes	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Peut être évacué sur décharges, si les réglementations locales le permettent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 10 13 04, 10 13 14, 17 01 01.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 13.

Calcium oxide (CAS 1305-78-8)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances

800 g/kg Sunset Date: 04/30/2028 (value based on Ca content printed as CaO burnt lime)

Product Type: 2 (burnt Lime)

Product Type: 3 (burnt Lime)

2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2016/1936/EU)

3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2016/1936/EU)

important details in Commission Implementing Decision 2023/2630/EU)

Present ([215-138-9])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances

Use restricted. See annex 2.16 in the regulation

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Révision**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 2.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

Les principales références bibliographiques et sources de données

Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Mode d'emploi

Conserver hors de la portée des enfants.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.